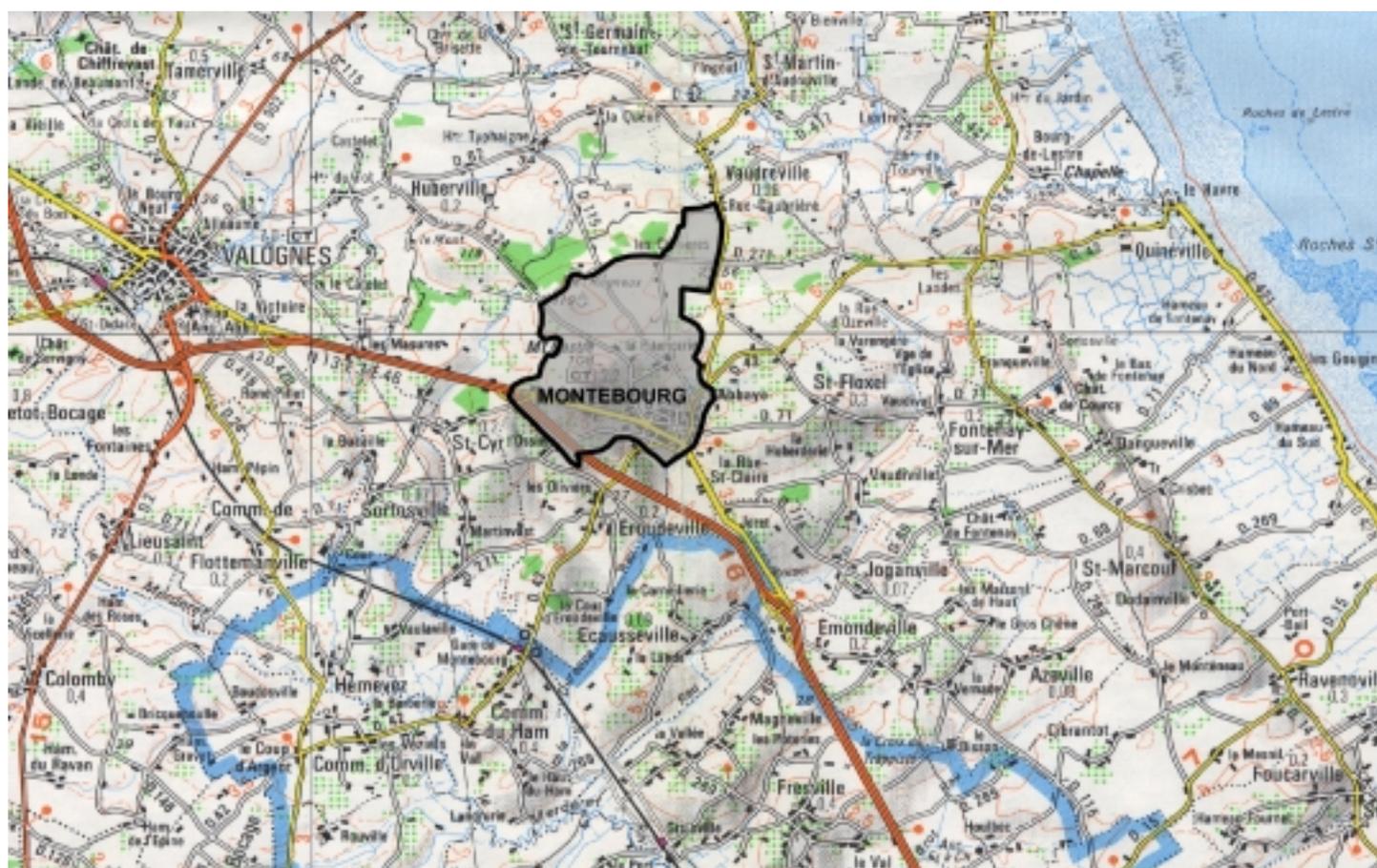


PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

1 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



REVISION APPROUVEE LE

VILLE DE MONTEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET :

**MISE EN
OEUVRE DE
LA REVISION
DU P.O.S.**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit
Le vingt deux du mois de décembre,
Nous, Maire de la Ville de MONTEBOURG
Vu, le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R. 123-7 ;
Vu, la délibération en date du 12 juin 1998 du Conseil Municipal prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols, fixant les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat ;
Vu, la lettre en date du 09 septembre 1998 du Préfet faisant connaître les Services de l'Etat qui seront associés à la révision du Plan d'Occupation des Sols ;
Vu, l'accord entre le Maire et le Préfet définissant les modalités d'association des Services de l'Etat ;
Vu, les lettres des personnes publiques autres que l'Etat ayant demandé à être associées à la révision du Plan d'Occupation des Sols ;
Vu, les lettres des communes limitrophes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale demandant à être consultés sur le projet de Plan d'Occupation des Sols révisé arrêté ;
Vu, la délibération en date du 17 décembre 1998 du Conseil Municipal choisissant un cabinet d'étude pour la mise en oeuvre de la révision du P.O.S.

ARRETONS

ARTICLE PREMIER :

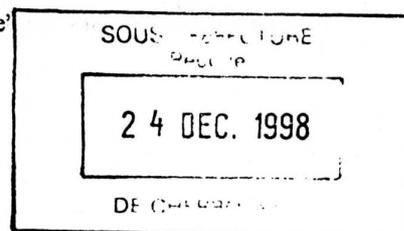
Seront associés à la révision du Plan d'Occupation des Sols au titre des Services de l'Etat :

* Par participation à des réunions d'études organisées par le Maire et qui auront lieu en tant que de besoin lorsque le Maire le jugera utile :

- Mr Le Préfet du Département de la Manche ou son représentant
- Mr Le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant
- Mr Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- Mr Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Mr Le Directeur Régional des Télécommunications "FRANCE TELECOM" de Basse-Normandie ou son représentant
- Mr Le Général Commandant la Circonscription Militaire de Défense ou son représentant

* Par consultation sur le projet de Plan d'Occupation des Sols révisé lorsqu'il sera arrêté par le Conseil Municipal :

- Mr Le Directeur de la Délégation Régionale de l'agence de l'eau "Seine Normandie"
- Mr Le Directeur Régional Ouest de Télédiffusion de France
- Mr Le Directeur Régional de l'Environnement
- Mr Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mr Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- Mr Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- Mr Le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie
- Mr Le Directeur des Services Fiscaux de la Manche
- Mr Le Directeur Départemental du Service Interministériel de Défense et de la protection civile
- Mr l'Inspecteur académique de la Manche
- Mr Le Directeur du Service Régional de l'archéologie



ARTICLE DEUXIEME :

Seront associés à la révision du Plan d'Occupation des Sols au titre des personnes publiques autres que l'Etat :

* Par participation à des réunions d'études organisées par le Maire et qui auront lieu en tant que de besoin lorsque le Maire le jugera utile :

- Mr COURTEILLE, le représentant du Conseil Général
- Mr COURTEILLE, le représentant du Conseil Général S.M.E.T.
- Mr CLAISE Marcel, le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Mr DUCHEMIN Michel, le représentant de la Chambre de Métiers de la Manche
- Mr AUBRIL Pierre et Mr FONTAINE Gilles, représentants de la Chambre d'Agriculture

* Par consultation sur le projet de Plan d'Occupation des Sols révisé lorsqu'il sera arrêté par le Conseil Municipal :

- Monsieur Le Président du Conseil Général Direction des Routes Départementales
- Mr CLAISE Marcel, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Mr DUCHEMIN Michel, représentant de la Chambre de Métiers de la Manche

ARTICLE TROISIEME :

L'association des personnes publiques se fera lors de réunions d'études organisées par la Commission Municipale d'Urbanisme composée de :

- Mr LE CACHEUX Louis, Maire
- Mr BOIS Christophe, Adjoint aux travaux, Conseiller Municipal
- Mr CARDET Dominique, Conseiller Municipal
- Mr GRANDIERE Yves, Conseiller Municipal
- Mme LEPRESLE Martine, Conseillère Municipale
- Mr MIGNOT André, Conseiller Municipal
- Mr POSTAIRE Laurent, Conseiller Municipal

Ces réunions auront lieu en tant que de besoin.

ARTICLE QUATRIEME :

Seront consultés sur le projet de Plan d'Occupation des Sols révisé lorsqu'il sera arrêté :

- Les communes limitrophes suivantes :
 - EROUDEVILLE (50)
 - HUBERVILLE (50)
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :
 - Le S.I.A.E.P. de MONTEBOURG (50)
 - La Communauté de Communes de MONTEBOURG (50)

ARTICLE CINQUIEME :

L'élaboration technique de la révision du Plan d'Occupation des Sols est confiée à l' :

Atelier LAMACHE-MAUFRA
ILE DE FRANCE : 96 rue de la Roquette 75011 PARIS
NORMANDIE : rue André Osmond 50750 CANISY

ARTICLE SIXIEME :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois et fera l'objet d'une mention dans les deux journaux suivants :

- La Presse de la Manche
- L'Ouest-France

ARTICLE SEPTIEME :

Le présent arrêté sera notifié :

- Au Préfet du Département de la Manche,
- Aux personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 4 ci-dessus, ampliation en sera adressée au Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement.

FAIT A MONTEBOURG, LE 22 DÉCEMBRE 1998.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Louis LE CACHEUX.



Fait à MONTEBOURG,
Les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Louis LE CACHEUX.